



# RÈGLEMENT DU CONCOURS PHOTOS L'Ain de ferme en ferme 2025

# ----- L'essentiel à retenir -----

Thème: « L'âme de la ferme »

Lieu et la durée : Photos prises sur les fermes participantes à l'opération l'Ain de Ferme en

Ferme, les 26 et 27 avril 2025

<u>Lots</u>: 3 lots à gagner, d'une valeur de 40 à 80 € <u>Date limite de participation</u>: le 18 mai à <u>00h00</u>

<u>Contraintes et format de la photographie</u>: Limité à 2 photos par famille ; PNG, JPG ou JPEG ; Couleur ou N&B ; Pas de modification substantielle, d'ajout ou de retrait d'élément sur la photographie.

<u>Condition indispensable à la participation</u>: Le participant doit détenir les droits d'auteur et d'utilisation de la photographie. Le participant confirme que toutes les personnes reconnaissables représentées sont d'accord pour l'être et que les droits de propriété de tiers ne sont pas enfreints par ces utilisations.

## Article 1 : Organisateur et durée du concours

Le concours photos est organisé par l'AFOCG 01 (Association de FOrmation Collective à la Gestion) dans le cadre des portes ouvertes de l'Ain de Ferme en Ferme qui se dérouleront les 26 et 27 avril 2025.

## Article 2: Thème

« L'âme de la ferme » : L'objectif du concours photo est de représenter l'âme d'une ferme par le biais de la photographie.

#### **Article 3 : Déroulement**

La sélection des photos gagnantes sera effectuée en deux temps. Un premier jury réalisera une première sélection selon quatre aspects : le respect du thème, la technique de prise de vue, la qualité artistique et la pertinence du titre ou de la légende. Ce jury sera composé de membres du Comité de Pilotage de l'Ain de Ferme en Ferme. Cette première sélection de photos sera alors diffusée en ligne sur le Facebook de L'Ain de Ferme en Ferme et soumise à un vote du public. Les 3 photos qui auront le plus de likes seront élues gagnantes.

# Article 4 : Prix et remise des prix

Les lots seront des paniers garnis composés de produits des fermes participantes à l'évènement :

- 1<sup>er</sup> prix d'une valeur de 80 €
- 2<sup>ème</sup> prix d'une valeur de 60 €
- 3<sup>ème</sup> prix d'une valeur de 40 €

Les prix ne peuvent pas être échangés.

L'information aux gagnants se fera par mail avant le 31 juillet 2025 et ces derniers seront invités à venir retirer leur prix à la maison de l'AFOCG 01 à Viriat. Si un(e) gagnant(e) ne se manifeste pas dans les 14 jours suivant la notification, il/elle perdra son droit à un prix et l'AFOCG 01 pourra désigner un(e) autre gagnant(e) à sa place.

#### **Article 5: Participation**

Le concours s'adresse aux photographes amateurs de tout âge.

Le nombre de photos est limité à deux par famille.

La participation est uniquement possible en respectant les étapes suivantes :

- <u>Etape 1</u>: Renseigner via un sondage en ligne ses coordonnées (Nom/prénom/n° de téléphone), le titre des photos et le nom de la ferme où la photo a été prise.
  <a href="https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLScGgDSIL7Q1Uzg\_mWaiqv3Z\_GIWF69eGjVW-sSCIOSn6NYD2Q/viewform?usp=header">https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLScGgDSIL7Q1Uzg\_mWaiqv3Z\_GIWF69eGjVW-sSCIOSn6NYD2Q/viewform?usp=header</a>
- <u>Etape 2</u>: Envoyer les photos par mail à l'adresse suivante <u>laindefermeenferme@interafocg.org</u> en prenant soin de nommer chaque fichier selon le titre de la photo. Les soumissions par courrier ou par tout autre moyen ne seront pas prises en compte.

Les photographies devront être adressées par mail, au plus tard le 18 mai à 00h00. La participation au concours est gratuite.

#### Lors de l'envoi, le participant devra indiquer dans le mail :

- Son nom, prénom et numéro de téléphone
- Le titre de la photo ou sa légende. (Si un participant adresse 2 photographies, elles devront être numérotées, ainsi que les légendes)
- Le nom de la ferme où la photo a été prise

En nous adressant ses photos, le participant accepte les conditions de participation au concours photo l'Ain de Ferme en Ferme 2025.

#### **Article 6 : Droit de participation**

Les participants de moins de 18 ans garantissent que leurs représentants légaux ont lu les conditions de participation et la déclaration de protection des données et qu'ils acceptent de participer. Si les participants sont limités dans leur capacité juridique, l'accord de leurs représentants légaux est nécessaire.

Toutes les personnes impliquées dans la conception et la réalisation du concours ainsi que les collaborateurs de l'AFOCG 01 ne sont pas autorisés à participer.

#### **Article 7 : Formats autorisés**

Seuls les formats PNG, JPG et JPEG sont autorisés. Les photographies peuvent être prises en noir et blanc ou en couleurs.

Les photographies soumises peuvent contenir des modifications tant qu'elles n'entraînent pas de changements significatifs de l'image dans son ensemble, n'en altèrent pas le sens, n'introduisent pas de nouvelles informations dans l'image ou ne suppriment pas d'informations prises par l'appareil photo.

Le participant détient les droits d'auteur et d'utilisation illimités des photographies soumises. L'AFOCG 01 n'acquiert à aucun moment les droits d'auteur sur les photographies des participants mais un droit d'utilisation (cf Article 9).

## **Article 8 : Contact des participants**

En participant au concours, le participant accepte que l'AFOCG 01 le contacte par e-mail et par téléphone pour des questions en rapport avec le concours.

# Article 9 : Droits de l'organisateur

En participant au concours, la personne participante accorde à l'AFOCG 01 un droit d'utilisation irrévocable, illimité dans l'espace et perpétuel d'utiliser les photographies soumises.

Lorsque l'AFOCG01 publiera les photographies soumises, le nom complet du participant sera toujours mentionné comme auteur. L'autorisation comprend l'utilisation des photographies soumises aux fins suivantes :

- La session de jury
- L'information aux gagnants
- La remise des prix
- La présentation des réalisations du concours, par exemple lors d'une exposition organisée en lien avec l'opération « l'Ain de Ferme en Ferme ».
- La publication sur tous les canaux de communication de l'AFOCG01 et de ses partenaires par exemple les sites web, la presse écrite, les affiches, les bulletins d'information et les réseaux sociaux
- Pour toute autre utilisation commerciale, le consentement séparé du participant est requis.
- La publication de photos dans le cadre des conditions générales de publication est gratuite.

L'AFOCG01 se réserve le droit, à sa seule discrétion, d'exclure des personnes du concours et de leur refuser un prix s'il existe des raisons justifiées. Ces raisons peuvent notamment être les suivantes : Violation des présentes conditions de participation ; Manipulations visant à augmenter les chances de gain ou à obtenir des avantages comparables ; Déclarations fausses ou trompeuses du participant avant, pendant et après le concours.

L'AFOC01 se réserve le droit, à sa seule discrétion, d'exclure du concours les photographies soumises et de les supprimer s'il existe des raisons justifiées de le faire. Cela peut notamment concerner les cas suivants : Les photographies qui s'écartent de manière significative des lignes directrices thématiques ; Les photographies qui sont aliénées par des cadres, des filigranes, des vignettes ou du texte ; Les photographies qui violent la loi, qui sont contraires aux bonnes mœurs ; Les photographies qui ont été créées à l'aide des outils d'intelligence artificielle et d'autres traitements et dont l'utilisation a été dissimulée par le participant.

Le participant sera informé séparément par l'AFOCG 01 de son exclusion du concours, de l'annulation du prix ou de la suppression des photographies soumises.

### Article 10. Responsabilité

Le participant doit détenir les droits d'auteur et d'utilisation sans restriction de la photographie.

Le participant confirme en outre que les photographies qu'il a téléchargées sont exemptes de droits de tiers ; en particulier, que toutes les personnes reconnaissables représentées sont d'accord avec les utilisations susmentionnées et que les droits de propriété de tiers ne sont pas enfreints par ces utilisations. Le participant assure l'AFOCG 01 contre toute réclamation de tiers.

L'AFOCG 01 n'assume aucune responsabilité quant à la protection des droits d'auteur par des tiers.

La participation à ce concours implique le plein accord des concurrents sur l'acceptation du présent règlement, sans possibilité de réclamation. Tout recours juridique est exclu.

# Article 11. Politique de confidentialité des données

L'AFOCG 01 utilise les données transmises par les participants pour organiser ce concours photo. Les données seront utilisées conformément aux réglementations applicables en matière de protection des données.

Les données personnelles ne seront transmises aux autorités publiques que dans le cadre des dispositions légales obligatoires. Les données que vous fournissez seront communiquées à des tiers privés - par exemple d'autres organisateurs (partenaires) d'un concours photo - dans le but de communiquer le prix et de gérer l'envoi du prix. Toute autre divulgation de vos données à des tiers privés ne se fera qu'avec votre consentement exprès.

Les employés et adhérents de l'AFOCG 01 sont tenus de respecter la confidentialité et de se conformer aux dispositions applicables en matière de protection des données.

En participant à ce concours photo, le participant accepte que l'AFOCG 01 le contacte par e-mail ou par téléphone pour des questions liées au concours. Cela inclut notamment des informations sur les sujets suivants : durée, thème, prix, contenu pour le jury et les délibérations, participation, gagnants, remise des prix, interviews et annonces.

Pour l'envoi des résultats du concours, vos données (telles que l'adresse e-mail, le prénom, le nom, le titre) sont utilisées à des fins de marketing propres RGPD jusqu'à ce que vous vous désabonniez de cette liste de diffusion. Il est possible de se désabonner à tout moment en adressant une demande par mail à

# laindefermeenferme@interafocg.org

Conformément aux dispositions applicables en matière de protection des données, vous disposez d'un droit d'information gratuit sur vos données enregistrées et, le cas échéant, d'un droit de rectification, de blocage ou de suppression de ces données.

#### Article 12: Annulation ou modification du concours

L'association se réserve le droit de modifier ou d'annuler le présent concours si les circonstances l'exigeaient sans que sa responsabilité ne soit engagée.